



CARTE ACCES CPGE

RESTAURATION

Demi-pension (midi et/ou soir) - Externe

NOTICE POUR L'INSCRIPTION

(à conserver par la famille)

1 – A TOUTES LES FAMILLES

Tout élève doit s'inscrire auprès du service de gestion (Intendance) afin de se faire délivrer une carte d'accès au lycée, si vous souhaitez prendre vos repas au restaurant scolaire il est nécessaire de vous inscrire en qualité de demi-pensionnaire en adressant, **impérativement par RETOUR DE COURRIER**, la fiche d'inscription intendance accompagnée du mandat de prélèvement SEPA pour les familles ayant choisi le prélèvement automatique sinon il ne vous sera pas possible d'accéder au lycée et de déjeuner le jour de la rentrée.

Les élèves déjà présents dans l'établissement en 2024- 2025 conserveront leur carte en 2025-2026.

2 – MODALITES DE RESTAURATION

Le jour de la rentrée, lundi 1^{er} septembre, le restaurant sera ouvert pour le dîner à partir de 18h00.

Depuis le 1er septembre 2022, le coût du repas est basé sur des tranches tarifaires qui s'appuient sur le quotient familial des familles :

Tranche tarifaire	1	2	3	4	5	6	7	8
Quotient familial	≤ 500	De 501 à 700	De 701 à 900	De 901 à 1100	De 1101 à 1500	De 1501 à 1700	De 1701 à 2000	≥ 2001
Tarif du repas à la prestation	3,00 €	3,15 €	3,45 €	3,80 €	4,20 €	4,50 €	4,85 €	5,10 €

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire 2025-2026.

* Pour définir leur tranche tarifaire, les parents devront se connecter **dès le 2 juin 2025** au portail numérique d'inscription à la tarification régionale mis en ligne sur le site de la Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/dansmonlycee>.

La déclaration du quotient familial est à renouveler tous les ans.

3 – MODE DE REGLEMENT DE LA RESTAURATION

Il vous est proposé deux modes de paiement pour la restauration :

- **Par prélèvement automatique mensuel sur compte courant.** Le montant prélevé le 5 du mois correspond aux repas consommés le mois précédent (exemple : le 5 octobre sera prélevée la somme correspondant aux repas consommés courant septembre).
- **Règlement des repas à l'avance : par espèces ou par chèque à l'ordre de « Lycée Chateaubriand Rennes ».** Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au service intendance ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte **excepté pour ceux qui ont opté pour le prélèvement**. Lors du passage au self le solde disponible apparaît, soyez donc vigilants.

Pour les élèves de PCSI ou de PSI :

L'étudiant devra prévoir à la rentrée scolaire un chèque ou des espèces qu'il remettra au service intendance de son établissement d'affectation (seulement pour les personnes n'ayant pas souscrit au prélèvement automatique).

NE PAS ENVOYER DE CHEQUE AVANT LA RENTREE (PCSI et PSI uniquement)

Important : En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter le service Infirmerie au 02.99.28.19.52. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier (uniquement pour les élèves affectés au lycée Chateaubriand).

3 – AUX FAMILLES BENEFICIAIRES D'UNE BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

Ces bourses sont gérées par le CROUS et sont versées mensuellement par virement. Faites le nécessaire dès la rentrée pour les percevoir le plus rapidement possible.

Votre notification provisoire de bourse devra impérativement être adressé au secrétariat de scolarité par le biais des délégués de votre classe à la rentrée scolaire.

4 – MODE D'ACCES AU RESTAURANT ET AU LYCEE CHATEAUBRIAND :

- Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants. Cette carte vous permettra d'accéder au lycée et à la restauration, elle est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.
- Les élèves déjà inscrits au lycée l'année précédente en qualité de demi-pensionnaires devront impérativement se munir de leur carte, dès le jour de la rentrée.
- En cas de perte ou dégradation :
Se procurer une nouvelle carte (5 €) au service intendance.

 Pour plus d'information, se reporter au règlement de la restauration sur www.lycee-chateaubriand.fr